

PHASE 1:

RÉOUVERTURE DES

CHANTIERS DE LA

VILLE DE NEW YORK



**CE QUE VOUS
DEVEZ SAVOIR:**

**ÉTAPES DE
RÉDÉMARRAGE**

DE VOTRE PROJET



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR : Étapes de redémarrage de votre projet

La ville de New York a désormais entamé la phase 1 du plan de réouverture de l'État, ce qui signifie que TOUS les chantiers peuvent rouvrir et redémarrer les travaux. Vous êtes toujours tenu de vous assurer que votre chantier se conforme à tous les codes du bâtiment et de l'électricité, ainsi que toutes les règles et réglementations du Département du bâtiment (Department of Buildings, DOB) de la ville de New York.

AVANT de redémarrer les travaux, vous **DEVEZ** au minimum entreprendre les démarches suivantes :

- Lire**, comprendre et mettre en oeuvre les **Orientations provisoires pour les activités du bâtiment durant la crise sanitaire du COVID-19** de l'État.
- Préparer** des plans de sécurité qui soient spécifiques à chacun de vos chantiers. L'entrepreneur principal peut développer un plan unique qui comprend tous les entrepreneurs et leurs employés, ou chaque entrepreneur peut développer son propre plan.
- Mettre en œuvre** tous les aspects de votre plan de sécurité sur votre chantier.
- Afficher** le plan de sécurité de façon bien visible à tous les points de sortie du chantier.
- Affirmer** auprès de l'État que vous avez lu et compris votre obligation d'exploiter votre chantier en conformité avec les orientations de l'État.
- Imprimer** cette affirmation et la conserver sur place.

Au cours des inspections, les inspecteurs du DOB porteront leur attention sur les points suivants :

- Plan de sécurité** spécifique au chantier disponible et affiché bien en vue de tous. Il doit inclure une copie de l'**affirmation** auprès de l'État.
- Respect des protocoles de **distanciation sociale**.
- Tous les membres du personnel et les visiteurs du chantier **doivent se couvrir le visage de façon appropriée** par rapport à leur mission. Pour des orientations plus détaillées sur les couvre-visages appropriés, consultez les orientations du Département de la santé (Department of Health) de l'État et les directives de l'Administration de la santé et sécurité au travail (Occupational Safety and Health Administration, OSHA) de l'État.

- Stations d'hygiène des mains** facilement accessibles et offrant :
 - de l'eau courante chaude, du savon et des serviettes en papier jetables ; **ou**
 - du gel hydroalcoolique pour les mains quand les stations de lavage des mains ne sont pas pratiques.
- Signalétique sur le COVID-19** bien en vue de tous qui rappelle au personnel d'adhérer aux consignes d'hygiène des mains, de distanciation physique, de port approprié d'un EPI, et au protocole de nettoyage et désinfection.
- Journaux sur le nettoyage et la désinfection** correctement remplis et mis à jour.
- Espaces étroits** (p. ex. les ascenseurs, les monte-charges) occupés à 50 % maximum du nombre de personnes autorisées.
 - Le chiffre correspondant à 50 % de la capacité habituelle doit être affiché à l'intérieur de la cabine ET sur chaque palier
- Plan de communication** pour les employés, visiteurs, et clients sur place.
- Journal correctement rempli et mis à jour de chaque personne** qui pourrait avoir eu des contacts rapprochés avec d'autres personnes sur place afin d'assurer un traçage de contact efficace.

Lors de leurs premières visites sur les chantiers autorisés, les inspecteurs du DOB se concentreront sur la formation des professionnels du bâtiment afin de pouvoir confirmer que les orientations sont suivies. Les chantiers autorisés peuvent s'attendre à des inspections de suivi visant à vérifier le respect des consignes, et de tout autre mandat de la ville de New York et de l'État de New York, tout non-respect pouvant entraîner des émissions d'avis de violations et d'amendes.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur nyc.gov/buildings. Trouvez le site de dépistage du COVID-19 le plus proche de chez vous en appelant le 311 ou en vous rendant sur nyc.gov/covidtest.